



"Et si on parlait des forêts ?"

Compte-rendu de l'atelier participatif en ligne.

18 février 2021 - 18h

13 participant-e-s

ÉLÉMENTS INTRODUCTIFS / CADRAGE DE L'ATELIER

- Présentation du projet de Charte forestière
- Rappel des principales étapes de la concertation initiée depuis mars 2020

PROFILS DES PARTICIPANT-E-S

Dans le cadre d'un brise-glace, les personnes présentes à l'atelier ont été invités à expliquer leurs motivations pour cette démarche participative et leurs attentes vis-à-vis de la gestion forestière. Il ressort de cet exercice que **près de 75 % des participant-e-s ont des activités en lien avec la forêt** (propriétaire, exploitant, gérant de scierie, ancienne agent de l'ONF, association VTT...), ce qui peut favoriser l'expression d'intérêts particuliers. **Très rares sont les personnes « lambda » simplement intéressées par la démarche citoyenne.** Les attentes exprimées dans le cadre de l'atelier ont par conséquent régulièrement tournées autour de cas particuliers (devenir d'une parcelle, gestion forestière de l'ONF sur un secteur spécifique, contrat de vente de bois, activités associatives...).



1^{er} TEMPS PARTICIPATIF – LA FONCTION ENVIRONNEMENTALE DES FORETS

DEROULÉ

1. Présentation des objectifs prévus dans la nouvelle charte forestière.
2. Identification des objectifs prioritaires pour les participant-e-s.
3. Appréciation générale de la prise en compte de la fonction environnementale des forêts.
4. Zoom et discussion sur l'opportunité d'achat de nouvelles parcelles forestières par la Métropole.
5. Propositions d'idées complémentaires pour renforcer la fonction environnementale des forêts.

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

En matière de « biodiversité et changement climatique », la connaissance, la préservation, la conservation de la biodiversité recueillent un avis très favorable, tout comme la sensibilisation de tous les publics.

L'objectif de « gestion durable » est également largement soutenu par les participant-e-s mais **cette notion semble être appréhendée de manière très différente**. Ainsi, plusieurs personnes attendent une réduction de la présence du public dans les forêts, quand d'autres souhaitent que les arbres ne soient pas coupés. A l'inverse, l'idée d'une forêt pouvant accueillir des familles tout en préservant la quiétude animale est également défendue comme modèle durable de gestion.

Il est à noter que la formulation de certains objectifs n'a pas permis aux participant-e-s d'en appréhender les contours et les applications concrètes, entraînant de fait une abstention. **Enfin, aucune opposition forte à un objectif proposé n'a été exprimée.**

Les divergences d'appréciation de ce que recouvre « la gestion durable » des forêts se retrouvent dans la discussion autour de la question « *La fonction environnementale est-elle prise en compte de manière satisfaisante dans les objectifs du projet de charte ?* ». **Les réponses favorables et défavorables s'équilibrent.** Les principaux éléments débattus sont :

- La coupe des arbres n'est pas toujours comprise voire jugée inutile (plusieurs cas particuliers sont cités). La plantation de résineux inquiète également pour l'évolution des forêts (sols, faune...).
- La place du public dans les forêts est discutée (« trop de monde », « besoin de sanctuaire ») mais un équilibre doit être trouvé (« sorties en famille »).
- La formation des élus est souhaitée, pour que la fonction environnementale des forêts soit mieux défendue à l'avenir.

Enfin, ce premier temps d'échange s'est clôturé par une **discussion autour de l'achat de parcelles forestières par la Métropole** pour les restaurer et mettre en place une gestion durable. Là encore, le sujet a recueilli des avis opposés. En voici les principaux arguments :

- POUR :
 - o Permettre une gestion à but non (ou moins) lucratif.
 - o Permettre de la mutualisation de parcelles pour disposer d'espaces plus vastes.
 - o Favoriser une meilleure gestion et prise en compte des règles environnementales.
 - o Disposer d'un budget maîtrisé pour ces achats.
- CONTRE
 - o Préférer l'accompagnement des propriétaires privés à l'achat des parcelles.
 - o Risque d'augmentation des impôts / création de taxes.
 - o Ce n'est pas le rôle d'une collectivité d'acheter des forêts. L'ONF est déjà un acteur.

- NEUTRE :
 - o Comment garantir que ces parcelles seront bien protégées d'une surexploitation ?
 - o Dispose-t-on d'un budget suffisant pour que les acquisitions ne se fassent pas au détriment de la gestion durable des forêts déjà publiques ?

CONTRIBUTIONS LIBRES SUR LE TABLEAU PARTAGÉ

- Laisser des zones sans interventions humaines
- Réserver des parcelles pour l'expérimentation
- Mettre un terme aux contrats d'approvisionnement

Nota : les discussions et échanges ayant été relativement longs sur le premier temps participatif, les deux autres fonctions des forêts (sociale et économique) ont fait l'objet de discussions moins poussées faute de temps. Toutefois, des contributions écrites ont pu être faites directement sur l'écran partagé afin de compléter les échanges oraux.



2^{ème} TEMPS PARTICIPATIF – LA FONCTION SOCIALE DES FORETS

DEROULÉ

1. Présentation des objectifs prévus dans la nouvelle charte forestière.
2. Identification des objectifs prioritaires pour les participant-e-s.
3. Appréciation générale de la prise en compte de la fonction sociale des forêts.
4. Zoom et discussion sur l'accessibilité des forêts au public.
5. Propositions d'idées complémentaires pour renforcer la fonction sociale des forêts.

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

Concernant la fonction sociale des forêts, la majorité des personnes présentes à l'atelier s'accorde à dire que cette fonction est importante. Les objectifs en lien avec la pédagogie, la sensibilisation recueillent des avis très favorables. La participation et la présence plus forte de la population dans les forêts est plus mitigée.

D'une manière générale, les échanges tournent autour de l'équilibre à trouver entre une préservation de l'espace naturel et la satisfaction des besoins de nature de la population. La forêt ne doit pas devenir un « parc » et rester un milieu naturel. Toutefois, **le caractère péri-urbain des forêts du territoire est plusieurs fois mis en avant** pour justifier une présence humaine plus légitime que sur d'autres territoires forestiers au niveau national.

Globalement, les objectifs proposés pour la nouvelle charte forestière sont jugés satisfaisant pour tenir compte de la fonction sociale des forêts.

Concernant le débat sur l'accessibilité des forêts à la population ou sa préservation, on retrouve globalement les mêmes arguments que ceux cités lors des échanges sur la fonction environnementale à savoir :

- POUR :
 - o La spécificité des forêts Rouennaises est son caractère périurbain. La présence humaine est légitime... C'est un challenge d'éduquer, de sensibiliser...
 - o La forêt péri-urbaine doit pouvoir accueillir du public, cela peut être compatible avec des zones protégées.
 - o Il faut en parallèle de cet accompagnement du public, prévoir des espaces sauvages sanctuarisés.
- CONTRE
 - o Ne pas transformer les forêts en « parc ».
 - o Ne pas artificialiser les espaces sous prétexte d'une ouverture au public.

CONTRIBUTIONS LIBRES SUR LE TABLEAU PARTAGÉ

- Rendre la forêt plus ludique : développer la présence de jeux (balançoires) et de cabanes.
- Faire comprendre au public qu'une forêt est un patrimoine et doit être respectée.
- Accessibles aux gens qui veulent se rendre en forêt, oui, mais pas dénaturées avec des jeux ou chemins asphaltés.
- Conserver des zones de tranquillité de la faune (peu ou pas de public et pas de chasse).
- Il y a un véritable besoin d'évasion nature et de préservation de milieux de tranquillité.
- La forêt n'est pas un parc. Réduire le monde en forêt.



3^{ème} TEMPS PARTICIPATIF – LA FONCTION ECONOMIQUE DES FORETS

Concernant la fonction économique des forêts, la **dimension « locale »** ressort particulièrement des échanges sur le sujet. Il est toutefois à noter qu'une part significative des personnes présentes à l'atelier (environ 40 %) déclare **ne pas avoir suffisamment de connaissance pour exprimer un avis** sur cette thématique.

Sur cette dernière thématique, la question posée était : « *Comment faire pour que le modèle économique profite d'abord au territoire (échelle Normandie) ?* ».

DEROULÉ

Le temps restant étant relativement limité, cette dernière séquence s'est principalement déroulée via des contributions libres sur le tableau partagé. En voici l'extraction :

- FREINS
 - o Créer de nouvelles chaudières à bois dans certaines communes n'est pas compréhensible alors que les forêts ne peuvent pas satisfaire la demande actuelle.
 - o Attention à ne pas trop prélever de bois : fonction captage CO2, augmenter la matière organique des sols forestiers.
 - o La forêt n'est pas une ressource économique. L'exploitation doit être raisonnée.
 - o Arrêter d'importer du bois afin d'alimenter les chaudières locales.

- LEVIERS
 - o Revoir le contrat d'approvisionnement de certaines scieries.
 - o Réserver une majorité (75%) des contrats publics nécessitant du bois aux exploitants locaux.
 - o Développer les circuits courts sans que cela implique une surexploitation
 - o Pour le chauffage bois, créer des incitations financières pour des équipements performants et non polluants
 - o Intégrer la dimension économique de la chasse.

CONCLUSION DE L'ATELIER PARTICIPATIF

L'atelier participatif permet de mettre l'accent sur le besoin de compromis et d'équilibres à trouver en matière de gestion forestière. Il convient de veiller à la préservation du caractère naturel de ces espaces, tout en autorisant la présence humaine (sans excès). La dimension économique de l'exploitation forestière, si elle est globalement admise comme nécessaire, interroge sur son intensité et son adéquation avec les usages locaux. Les coupes d'arbres ne sont pas toujours comprises, tant sur leur localisation que sur leur étendue.

La question de la sanctuarisation de certains espaces forestiers pour garantir la quiétude animale est régulièrement revenue dans les échanges, sans pour autant que l'amplitude et la localisation de ces espaces sanctuarisés puissent être précisément débattus.

Le besoin d'informer et de sensibiliser tous les publics ressort comme une action majeure à inscrire dans le projet de charte forestière.

Enfin, il convient de noter que le format et les sujets proposés à la discussion n'ont pas toujours été bien compris. Plusieurs participant-e-s auraient souhaités pouvoir discuter de situations particulières qu'ils rencontrent dans le cadre de leurs activités.